

Communiqué de presse

Paris, 18 novembre 2021

« Attractivité de la Place de Paris pour les financements courts »

Rapport du Groupe de travail de Paris EUROPLACE

Xavier Girre, Directeur exécutif chargé de la direction financière du groupe EDF, Président du Collège Entreprises de Paris EUROPLACE, et Florence Tresarrieu, Directrice de la trésorerie et des financements de Pernod Ricard, membre du conseil de l'AFTE et présidente du groupe de travail de Paris EUROPLACE « Financements courts », présentent un nouveau rapport sur le thème de l'attractivité de la Place de Paris pour les financements courts.

Ces derniers, et notamment le papier commercial NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*), correspondent aujourd'hui à un double enjeu :

- Un instrument essentiel au financement des entreprises, comme à l'investissement des liquidités des gestions monétaires en France et en Europe ;
- Un instrument de positionnement de la place de Paris en Europe, afin de conforter sa position de leader sur les marchés de capitaux.

Comme le souligne le rapport, les instruments de financement courts, développés à partir des années 1980, sont devenus un élément essentiel dans la palette de financements des entreprises et un instrument clé de liquidité pour les fonds de placement monétaires. La crise sanitaire, avec l'assèchement brutal de la liquidité sur ce marché qui en a résulté au printemps 2020, a mis en évidence l'importance essentielle de cette source de financement et les difficultés posées, tant pour les entreprises émettrices que pour les investisseurs, en temps de crise.

Dans ce contexte, le marché français du papier commercial NEU CP, créé en 1985 et largement modernisé en 2016 sous l'égide de la Banque de France, est aujourd'hui un marché des financements courts majeur en Europe et dans le monde : fin octobre 2021, l'encours des titres négociables à court terme atteint, selon la Banque de France, 255 milliards d'euros.

Le rapport souligne en particulier les avantages du marché du NEU CP, instrument labellisé STEP, de droit français, très compétitif au sein de l'Union européenne : avec notamment l'absence de retenue à la source pour les investisseurs, des relations émetteurs/investisseurs régies par un droit de l'Union européenne, la reconnaissance automatique des jugements de tribunaux français dans l'ensemble des Etats de l'Union (ce qui n'est plus le cas pour les jugements des tribunaux anglais dans le contexte du Brexit) et sa nature d'instrument

véritablement pan-européen par son inscription en monnaie Banque Centrale et son éligibilité au refinancement BCE, ce qui est un élément essentiel.

Le rapport propose quatre axes d'actions pour améliorer l'efficacité et la liquidité du marché des financements courts :

- Promouvoir l'instrument NEU CP, réponse de poids à un marché européen fragmenté. Un document de synthèse a été réalisé, mettant en avant les avantages de cet instrument : en premier lieu, son éligibilité directe au collatéral BCE, mais également un règlement-livraison très efficace et la transparence des informations communiquées par la Banque de France.
- Avec les banques, soutenir et encourager l'utilisation de l'instrument NEU CP en Europe, y compris auprès des grandes agences publiques françaises et européennes (BEI, KfW, etc.).
- Automatiser le marché par le biais de plateformes mettant en relation les trois parties prenantes au marché : émetteurs, intermédiaires et investisseurs.
- Consolider l'attractivité internationale de la Place de Paris dans l'offre de financements courts, tant pour l'émission de NEU CP – NEU MTN ESG (en utilisant le modèle-type élaboré à la suite des travaux de Place pilotés par l'ACI France AFTB sous l'égide de la Banque de France, avec le concours de l'AFTE et de l'AFG) que par l'action renforcée de promotion de la Place de Paris dans ce domaine.

Les recommandations sont les suivantes :

1. Assurer une plus grande promotion européenne et internationale par la Place de Paris du marché des financements courts auprès des émetteurs et des intermédiaires européens et internationaux ;
2. En particulier, renforcer en Europe la promotion du format pan-européen NEU CP labellisé STEP, qui répond déjà très largement aux attentes des investisseurs, des émetteurs et des dealers, en considérant les initiatives prises par l'Eurosystème ;
3. Encourager l'émission de NEUCP labellisés STEP par les banques d'investissement et par les grandes agences françaises et européennes (BEI et KfW notamment) ;
4. Valoriser l'utilisation du droit français pour l'instrument NEU CP labellisé STEP, sur la place de Paris et au-delà ;
5. Mettre en place des plateformes de négociation automatisées pour adapter l'offre à la variété des émetteurs ;
6. Contribuer activement à l'harmonisation du marché des financements courts en Europe, en associant à cette discussion l'ensemble des acteurs intéressés ;
7. Revoir la taille minimale des programmes d'émission, notamment auprès des entreprises de taille intermédiaire ETI, tout en considérant le ratio d'emprise des fonds monétaires afin de ne pas écarter certains émetteurs ;
8. Développer de façon ambitieuse le marché des NEU CP verts et soutenables afin de répondre plus efficacement aux exigences de la transition climatique ;
9. Conforter l'attractivité de la Place de Paris grâce au marché des financements courts.

La mise en œuvre de ces recommandations va maintenant être suivie par la poursuite des travaux du groupe.

À propos de Paris EUROPLACE :

Paris EUROPLACE est l'organisation chargée de développer et promouvoir la Place financière de Paris. Elle fédère l'ensemble des parties prenantes : entreprises, investisseurs, intermédiaires bancaires et financiers, professions juridiques et comptables, sociétés de conseil, autorités de marché, soit plus de 500 membres.

L'association est présidée par Augustin de Romanet, Président-directeur général de Groupe ADP.

www.paris-europlace.com

LinkedIn : Paris EUROPLACE

Twitter : @europlace

Contact presse : Paris EUROPLACE, Arnaud de BRESSON, Tel : +33 6 09 26 18 08

E-mail : bresson@paris-europlace.com